17

# UNIVERSITÉ DE FRANCE.

## Diplôme de Docteur en Médecine.

**AU NOM DU ROI.**

Nous, Abel-François Villemain, Pair de France, Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique, Grand-Maître de l'Université,

Vu le Certificat d'aptitude au grade de Docteur en Médecine, accordé le 19 décembre 1839 par le Doyen et les Professeurs de la Faculté de Médecine, Académie de Paris, au Sieur Stanski (Cajetan), né à Rosmon, ~~département d~~ (Gallicie), le 1er août 1805.

Vu l'approbation donnée à ce Certificat par le Doyen exerçant les fonctions de Vice-Recteur de ladite Académie près cette Faculté;

Ratifiant le susdit Certificat;

Donnons, par ces présentes, audit Sieur Stanski le Diplôme de Docteur en Médecine, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés par les lois et règlements, tant dans l'ordre civil que dans l'ordre des fonctions de l'Université.

Fait au Chef-lieu et sous le Sceau de l'Université, à Paris, le 7 Janvier 1840

Le Conseiller au Conseil de l'Instruction publique exerçant les fonctions de Chancelier,

Rendu

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique, Grand-Maître de l'Université,

Villemain

Par le Grand-Maître :
Le Conseiller exerçant les fonctions de Secrétaire du Conseil de l'Instruction publique,

[illegible]

Délivré par Nous, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, le 21 février 1840.

Orfila

Signature de l'Impétrant :

Stanski

~~18~~

21/1 1840 (7.)

Dyplom doktorsk[illegible]

Enregistré à la Préfecture du
Département de la Seine le Dix-huit
Juillet mil huit cent quarante
Le maître des Requêtes, Secrétaire général

Le [illegible]



[illegible]